

Rapport du BAPE sur le parc éolien du Massif du Sud
Une concertation efficace pour un véritable
modèle d'acceptabilité sociale

Montréal, le 10 juin 2011 — Réagissant au dévoilement du rapport du BAPE sur le projet de parc éolien du Massif du sud, le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) s'est dit extrêmement fier du travail de concertation qui a été mené par le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA) dans ce dossier. Il s'agit d'un véritable modèle d'acceptabilité sociale qui doit faire école et inspirer toute la société québécoise.

En effet, dès le départ, le CRECA a adopté une approche proactive d'analyse basée sur un dialogue constructif avec le promoteur, Énergies St-Laurent, et les intervenants régionaux concernés. Les interventions du CRECA ont été guidées par le souci d'intégrer et de rendre opérationnels les principes du développement durable en amont du processus d'évaluation environnementale. La démarche de concertation a mené à des modifications importantes du projet initial de manière à réduire son empiètement sur l'habitat d'une espèce menacée (la grive de Bicknell). L'exercice a même conduit les acteurs régionaux à appuyer la création d'une aire protégée de 25 km².

« Pour nous, il s'agit d'un véritable projet gagnant pour la région et nous espérons que le gouvernement fera écho aux recommandations du BAPE en autorisant à la fois le projet éolien et celui de l'aire protégée », déclare Guy Lessard, président du CRECA.

Le RNCREQ reconnaît que ce résultat positif n'aurait pu se concrétiser sans l'ouverture essentielle du promoteur à l'égard de modifications possibles. « J'espère que toutes les parties prenantes qui œuvrent au développement des régions du Québec s'inspireront de l'ouverture de ce promoteur, car l'acceptabilité sociale n'est pas une fin en soi, elle est un processus évolutif qui implique une réelle ouverture, de l'écoute et de la transparence », ajoute Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ.

En somme, ce projet fait la démonstration qu'il est possible d'envisager un modèle de développement positif pour les communautés, dans le respect des principes du développement durable.

— 30 —

Source :

Anne-Marie Gagnon
Responsable des communications
514 651-8236 (cell.)